

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2017049	Date d'inspection Le 23 février 2023	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School Child Care		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	13 févr. 2023	23 févr. 2023
Commentaires : Une preuve de certificat de secourisme et en réanimation cardiorespiratoire valide d'un membre du personnel éducatif qui avait un certifiact expiré fût envoyé au mentor en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	13 févr. 2023	23 févr. 2023
Commentaires : Une preuve de certificat de secourisme et en réanimation cardiorespiratoire valide d'un membre du personnel éducatif qui avait un certifiact expiré fût envoyé au mentor en assurance de la qualité. Une copie doit également être inséré dans le dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une preuve de conformité fût envoyé au mentor en assurance de la qualité donc une inspection de suivi sur les lieux n'a pas été effectué aujourd'hui. Une prochaine inspection de surveillance aura lieu à une date ultérieure.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 février 2023

Date

original signé par
Melissa LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 février 2023

Date